



Morale et citoyenneté au cœur de l'EMC

L'enseignement moral et civique (EMC) articule comme son nom l'indique un volet « moral » et un volet « civique ». L'intérêt de cet enseignement réside donc dans la recherche et l'expression du lien entre ces deux domaines différents, souvent divergents, parfois convergents. Le volet « moral » renvoie à l'exercice de la morale, un ensemble de valeurs humaines reconnu comme tel, essentiel à l'individu, à la société et à l'humanité, qu'étudient à l'école des disciplines comme la philosophie et les lettres, l'EPS et les SVT. Le volet « civique » renvoie à l'exercice de la citoyenneté, dans le cadre de la République définie par la Constitution, les libertés et droits fondamentaux et les institutions, par les citoyens et les futurs citoyens, qu'étudient prioritairement à l'école des disciplines comme l'histoire-géographie et les sciences économiques et sociales - et auxquels les élèves se familiarisent dans le cadre de la vie scolaire.

La mise en œuvre de l'EMC exige logiquement d'identifier ces points de convergence qui fournissent un cadre général et des outils de compréhension essentiels aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux élèves, mais aussi à destination des familles et des intervenants et institutions partenaires de l'Éducation nationale.

Un premier point rappelle que le domaine de la morale ne relève pas seulement de l'intime, de l'individuel, de la psychologie et du spirituel. La morale telle qu'elle s'est élaborée chez les moralistes de l'époque moderne, les philosophes des Lumières, les penseurs républicains se saisit à la fois du sujet individuel mais aussi des normes humaines devant gouverner les sociétés démocratiques – au-delà même de leur organisation politique. Ici, le « moral » tend vers le « civique ».

Un deuxième point concerne à l'inverse le domaine de la citoyenneté. Des règles, des normes la définissent. Mais la citoyenneté, elle, repose aussi sur un ensemble de valeurs, à commencer par celles qui s'inscrivent dans la devise républicaine. Ces valeurs, toutes politiques qu'elles soient, relèvent du domaine de la morale. Elles déterminent les notions de morale civique ou de morale laïque. Ici, le « civique » rejoint le « moral ».

Un troisième point porte précisément sur la laïcité, qui est à la fois une liberté fondamentale (de conscience et de confession), une pensée philosophique de la raison immanente, et un mode de relations entre les Églises et l'État. La laïcité, telle qu'elle est inventée à la fin du XIXe siècle en France et introduite dans l'espace social, politique et éducatif, lie dans un même processus de construction l'acteur civique et la personne autonome. L'enseignement de l'EMC est donc légitimement rapporté à l'éducation à la laïcité et l'enseignement laïque des faits religieux.

Un quatrième point insiste sur la manière dont la pensée philosophique, la pensée politique et l'histoire contemporaine ont choisi de penser ensemble ces deux domaines de la morale et de



la citoyenneté, afin de fonder l'idéal de la personne civique ou du citoyen pensant. À cet égard, l'exploitation du riche corpus de textes des philosophes républicains de la fin du XIXe siècle (Alain, Ferdinand Buisson, Charles Renouvier, Jean Jaurès, ...) donne aux enseignants les moyens d'appréhender et de transmettre cette solidarité de la morale et de la citoyenneté.

Un cinquième et dernier point souligne comment, dans cette rencontre entre « moral » et « civique », se joue une évolution capitale dans la philosophie et l'histoire de la République. L'altérité de la personne, la culture de l'individu ont longtemps apparu aux yeux des républicains orthodoxes comme un frein, voire une menace à l'acquisition de la citoyenneté et l'instauration d'une véritable égalité civique. D'où une conception souvent abstraite du citoyen, qui a dominé la sphère publique et amené des formes de discrimination voire de persécution d'identités singulières jugées trop particulières voire inassimilables (par exemple les langues et les cultures locales, mais aussi des catégories mêmes de population).

Le programme d'EMC vise à réconcilier les sphères de la morale individuelle et de la citoyenneté publique, et même à démontrer que l'une ne va pas sans l'autre, que la construction de l'une implique celle de l'autre et réciproquement. C'est une évolution marquée dans l'histoire de la République.